10,00% p.a.** ZKB Callable Barrier Reverse Convertible Worst of sur Nestlé N, Novartis N, Roche

19/11/2026 - 19/11/2027 | Numéro de valeur 161 424 848

Résumé

Ce Résumé doit être compris comme une introduction aux présentes Conditions Définitives provisoires. Toute décision d'investissement relative aux produits doit être fondée sur les indications contenues dans le Prospectus de base et dans les présentes Conditions Définitives provisoires dans son ensemble et non sur le Résumé. En particulier, chaque investisseur doit tenir compte des facteurs de risque contenus dans les présentes Conditions Définitives provisoires et dans le Prospectus de base.
L'Emetteur ne peut être tenu responsable du contenu de ce Résumé que si celui-ci est trompeur, inexact ou contradictoire lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties des Conditions Définitives provisoires et du Prospectus de base.

Indications sur les valeurs mobilières	
Type de produit:	ZKB Callable Barrier Reverse Convertible Worst of
Catégorie SSPA:	Barrier Reverse Convertible (1230, selon la Swiss Structured Products Association)
ISIN:	CH1614248487
Symbole SIX:	Z0DCUZ
Emetteur:	Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, Guernsey
Sous-jacents:	Nestlé N, Novartis N, Roche
Date de Fixing Initiale:	13/11/2026
Date d'Émission:	19/11/2026
Premier jour de négoce boursier:	19/11/2026 (prévu)
Date de Fixing Finale:	15/11/2027
Date de remboursement:	19/11/2027
Strike Level:	100,00% de la Valeur de Fixing Initiale de chaque Sous-jacent à la Date de Fixing initiale
Knock-in Level:	75,00% de la Valeur de Fixing Initiale de chaque Sous-jacent à la Date de Fixing initiale
Paiement du coupon:	10,00% p.a.** de la Valeur nominale
Type de règlement:	En espèces ou livraison physique
Informations sur l'offre et l'admission à la négociation	
Lieu de l'offre:	Suisse
Période de souscription:	jusqu'au 13/11/2026, 16:00:00h heure locale de Zurich**
Taille d'émission / Valeur nominale / Unités de négoce:	Jusqu'à CHF 5 000 000**, avec possibilité d'augmentation/Valeur nominale de CHF 1 000** par produit / CHF 1 000** ou un multiple de celle-ci
Prix d'émission:	100,00%** de la Valeur nominale (CHF 1 000**)
Informations sur la cotation:	La cotation sera demandée à la SIX Swiss Exchange. Premier jour de négoce boursier prévu le 19/11/2026

Conditions Définitives provisoires

** Données indicatives uniquement. Les valeurs juridiquement valables seront déterminées par l'Emetteur/l'Agent de calcul lors du fixing initial. Le souscripteur/l'investisseur est informé que les conditions définitives applicables ne seront déterminées de manière définitive qu'au fixing initial. En souscrivant au produit, il déclare accepter les conditions définitives fixées.

1. Conditions spécifiques au produit et description du produit

Désignation du Produit

10,00% p.a.** ZKB Callable Barrier Reverse Convertible Worst of sur Nestlé N, Novartis N,

Roche (« le Produit »)

Catégorie de dérivés Optimisation de rendement / Barrier Reverse Convertible (1230, selon la Swiss Structured Products Association)

Rappel réglementaire **Ce produit ne constitue pas un placement collectif de capitaux au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est pas soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation de la FINMA ni à sa surveillance. Les investisseurs sont exposés au risque de solvabilité de l'Emetteur.**

Emetteur Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, Saint Peter Port, Guernsey
La Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited est une société à 100% et entièrement consolidée au sein du groupe de la Zürcher Kantonalbank et n'est soumise à aucune surveillance prudentielle directe, ni par les autorités de Guernesey ni de Suisse. Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, ne dispose d'aucun rating.

Keep-Well Agreement Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited est une filiale à 100% de Zürcher Kantonalbank. Zürcher Kantonalbank dispose des notations suivantes: Standard & Poor's AAA, Moody's Aaa et Fitch AAA. Zürcher Kantonalbank est tenue de doter financièrement en tout temps Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited de telle sorte que cette dernière soit en mesure de satisfaire les prétentions des créanciers en temps voulu. Le libellé exact du Keep-Well Agreement soumis au droit suisse figure dans le Prospectusde base disponible publiquement.

Lead Manager, Agent payeur, d'exercice et de calcul Zürcher Kantonalbank, Zurich

Symbole SIX / Numéro de valeur / ISIN Z0DCUZ / 161 424 848 / CH1614248487

Taille d'émission / Valeur nominale / Unités de négoce Jusqu'à CHF 5 000 000**, avec possibilité d'augmentation/Valeur nominale de CHF 1 000** par produit / CHF 1 000** ou un multiple de celle-ci

Prix d'émission 100,00%** de la Valeur nominale (CHF 1 000**)

Devise CHF

Couverture de change Non

Type de règlement En espèces ou livraison physique

Sous-jacents

Sous-jacent	**Type de Sous-jacent** **Domicile**	**ISIN** **Bloomberg**	**Bourse de référence/** **Source de prix**
Nestlé N	action nominative Suisse	CH0038863350 NESN SE Equity	SIX Swiss Exchange
Novartis N	action nominative Suisse	CH0012005267 NOVN SE Equity	SIX Swiss Exchange
Roche	bon de participation Suisse	CH1499059983 ROP SE Equity	SIX Swiss Exchange

Informations sur les Levels

Sous-jacent	**Valeur de Fixing Initiale (100.00%)**	**Strike Level (100,00%)**	**Knock-in Level (75,00%)**	**Ratio**
Nestlé N	CHF 85,533**	CHF 85,533**	CHF 64,1498**	11,691394**
Novartis N	CHF 132,5387**	CHF 132,5387**	CHF 99,404**	7,544966**
Roche	CHF 385,3521**	CHF 385,3521**	CHF 289,014**	2,595029**

Paiement du coupon 10,00% p.a. de la Valeur nominale (CHF 1 000**)
Part d'intérêts: 0,1053% p.a.**; Part de prime: 9,8947% p.a.**
Les Coupons sont payés à la Date de coupon respective indépendamment de l'évolution des Sous-jacents.

Date(s) de coupon/ Paiement(s) de coupon

	Date de coupon$_t$*	**Paiement du coupon$_t$****
t = 1	19/02/2027	2,50%
t = 2	19/05/2027	2,50%
t = 3	19/08/2027	2,50%
t = 4	19/11/2027	2,50%

* modified following business day convention
Le paiement du coupon correspondant est calculé comme le produit de la Valeur nominale et du coupon$_t$ spécifié pour la Date de coupon$_t$ correspondante. Dans ce contexte, l'Émetteur peut, à sa seule discrétion, déroger à l'Usance en matière de taux d'intérêt pour le Coupon, notamment en cas de périodes de coupon de durée inégale. Chaque paiement de coupon est identique en montant, indépendamment de la durée réelle de la période de coupon

respective, et peut légèrement différer du taux d'intérêt annuel (coupon).

Droit au paiement du coupon

Le droit au coupon découle de la détention du produit, qui est déterminée par les dispositions applicables de la Chambre de Compensation concernée et correspond généralement à la possession du produit le jour ouvrable bancaire ("**Record-Date**") précédant la date de coupon respective. Le "**Jour Ex-Coupon**" désigne le premier jour de négociation où le produit est négocié hors intérêts ; il est généralement fixé deux jours ouvrables bancaires avant la date de coupon. Les investisseurs doivent donc avoir acheté (ou ne pas avoir vendu) le produit au plus tard un jour ouvrable bancaire avant le Jour Ex-Coupon correspondant pour avoir droit au coupon.

Usance en matière de taux d'intérêt pour le Coupon

30/360

Période de souscription

Les demandes de souscription peuvent être présentées jusqu'au 13/11/2026, 16:00:00h heure locale de Zurich**.
L'Emetteur se réserve le droit de réduire le Montant de l'émission de ce produit, quelle qu'en soit la raison, ou de renoncer à l'émission. Il se réserve en outre le droit de mettre fin prématurément à cette offre ou de reporter la Période de souscription.

Date de Fixing Initiale

13/11/2026

Premier jour de négoce boursier

19/11/2026 (prévu)

Date d'Émission

19/11/2026

Dernier jour de négoce

15/11/2027

Date de Fixing Finale

15/11/2027

Dates d'observation / Dates de remboursement anticipé

	Date d'observation$_t$*	**Date de paiement anticipé$_t$***
t = 1	11/05/2027	19/05/2027
t = 2	12/08/2027	19/08/2027

* modified following business day convention
Les jours ouvrables de l'Agent de calcul sont déterminants pour la définition des Dates d'observation

Date de remboursement

19/11/2027

Modalités de remboursement

Remboursement anticipé

A chaque Date d'observation, l'Emetteur a le droit, mais pas l'obligation, de rappeler le produit et de le rembourser par anticipation à la Date de paiement respective. L'information concernant le remboursement est mentionnée à la rubrique 'Communications' et prend effet directement à la Date d'observation, mais au plus tard le jour ouvrable bancaire suivant.

- Si l'Emetteur fait usage de son droit de remboursement anticipé unilatéral à une Date d'observation, l'investisseur recevra un paiement en espèces à la Date de paiement anticipé correspondante d'un montant du Valeur nominal plus le Paiement de coupon pour la période correspondante.
- Si l'Emetteur renonce à utiliser son droit de remboursement anticipé unilatéral à une Date d'observation, le produit continue à courir jusqu'à la prochaine Date d'observation.

Pour autant que le produit n'a pas été remboursé par anticipation, les scénarios de remboursement suivants s'appliquent.

Remboursement à l'échéance

Si aucun Evènement Knock-in n'a lieu, le produit sera remboursé à la Valeur nominale.
Si un Evènement Knock-in a lieu et si la Valeur de Fixing Finale de tous les Sous-jacents est égal ou supérieure au Strike Level respectif, l'investisseur recevra un remboursement de la Valeur nominale.
Si un Evènement Knock-in a lieu et si la Valeur de Fixing Finale d'au moins un Sous-jacent est inférieur au Strike Level respectif, une livraison du Sous-jacent le plus faible est effectuée (entre la Date de fixing initial et la Date de fixing initial). Le nombre de Sous-jacents par Valeur nominale est déterminé par le Ratio. Les fractions ainsi que les ratios inférieurs à un (1.0) sont réglés en espèces, pas de cumul.

Valeur de Fixing Initiale

Cours de clôture des Sous-jacents à la bourse de référence correspondante

Valeur de Fixing Finale

Cours de clôture des Sous-jacents à la bourse de référence correspondante

Evènement Knock-in

Un Evènement Knock-in a lieu lorsque la valeur d'au moins un Sous-jacent atteint ou descend en dessous du Knock-in Level pendant la Période d'observation du Knock-in Level.

Période d'observation du Knock-in Level

De la Date de Fixing Initiale à la Date de Fixing Finale (observation continue)

Cotation

La cotation sera demandée à la SIX Swiss Exchange. Premier jour de négoce boursier prévu le 19/11/2026

Marché secondaire

Dans des conditions normales de marché, la Zürcher Kantonalbank a l'intention de fournir

régulièrement des cours acheteur et vendeur pour ce produit. Il n'existe pas d'obligation de fournir des liquidités correspondantes. Les cours indicatifs non contraignants peuvent être consultés sur https://zertifikate.zkb.ch/DE.

Contact

SIX Financial Information: .zkb
Bloomberg: ZKBY <go>
Sales: +41 (0)44 293 66 65
Refinitiv: ZKBSTRUCT
Internet: https://zertifikate.zkb.ch/DE

Chambre de Compensation

SIX SIS AG / Euroclear / Clearstream

Nature de la fixation de cours

Pendant sa durée de vie, ce produit se négocie avec des intérêts courus linéaires; en d'autres termes, les intérêts courus sont inclus dans le cours de négoce ('dirty price').

Frais de distribution

Les frais de distribution peuvent être inclus dans le Prix d'émission de ce produit. La vente du présent produit peut être rétribuée à des partenaires de distribution mais ne dépasse pas 0,75%.

Caractéristiques essentielles du produit

Un ZKB Barrier Reverse Convertible Worst of est un instrument de placement qui peut être remboursé par anticipation à différentes dates à la discrétion de l'Emetteur. Le produit verse des coupons à des dates définies pendant la durée de vie.Ce produit est un instrument de placement combiné qui se compose essentiellement d'un investissement à taux fixe et la vente d'une option put down-and-in. Cela permet à l'investisseur de profiter de la volatilité actuelle des Sous-jacents. Un rendement supérieur à la moyenne est obtenu en cas de légère baisse, de stagnation ou de légère hausse des cours. Si aucun Evènement Knock-in n'a lieu, le produit sera remboursé pour un montant égal à la Valeur nominale. Si un Evènement Knock-in a lieu, un nombre de Sous-jacents défini au paragraphe « Modalités de remboursement » est livré.

Aspects fiscaux

Le produit est considéré comme fiscalement transparent sans intérêt unique prédominant (Non-IUP). Le Coupon de 10,00% p.a.** est divisé en un paiement de prime de 9,8947% p.a.** et un paiement d'intérêts de 0,1053% p.a.**. Le produit du paiement de prime est considéré comme un gain en capital et n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu pour les investisseurs privés ayant leur domicile fiscal en Suisse. La part d'intérêts est assujettie à l'impôt sur le revenu au moment du paiement. L'impôt anticipé suisse n'est pas prélevé. Une éventuelle livraison d'un nombre de Sous-jacents à l'expiration est soumise au droit de timbre fédéral sur les transactions financières sur la base du Strike Level. Le produit n'est pas soumis au droit de timbre fédéral sur le marché secondaire.
Ce produit peut être soumis à d'autres retenues à la source ou taxes, comme celles liées à FATCA, Sect. 871(m) U.S. Tax Code ou d'autres impôts étrangers sur les transactions financières. Tous les paiements dus par ce produit s'effectuent après déduction de tous les impôts à la source ou taxes.
Les informations ci-dessus relatives à l'imposition représentent un résumé de la manière dont l'Emetteur considère l'imposition de ces produits structurés à la date de l'émission, eu égard au droit actuellement en vigueur et à la pratique de l'Administration fédérale des contributions en Suisse. La législation fiscale et la pratique peuvent évoluer. L'Emetteur décline toute responsabilité pour les informations ci-dessus. Ces remarques d'ordre général ne sauraient remplacer le conseil fiscal de l'investisseur.

Documentation

Ce document est une traduction française non contraignante des Conditions Définitives provisoires (vorläufige Endgültige Bedingungen) publiées en allemand. Il constitue les Conditions Définitives provisoires conformément à l'art. 45 de la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin). La traduction en langue française n'est fournie que pour des raisons de commodité.
La version allemande contraignante de ces Conditions Définitives provisoires, associées au Prospectus de base applicable de l'Emetteur pour l'émission de produits structurés approuvé par SIX Exchange Regulation SA (ensemble avec les éventuels suppléments, le ''Prospectus de base''), constituent la documentation produit de la présente émission.
Si ce produit structuré a été offert pour la première fois avant la date du Prospectus de base applicable, les autres conditions juridiquement contraignants du produit (les ''Conditions pertinentes'') sont dérivées du Prospectus de base ou du programme d'émission en vigueur au moment de la première offre. Les informations sur les Conditions pertinentes sont incorporées par référence du Prospectus de base ou du programme d'émission respectif dans le Prospectus de base applicable en vigueur au moment de l'émission.
Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives provisoires auront la signification définie dans le Prospectus de base ou les Conditions pertinentes, sauf indication contraire dans les présentes Conditions Définitives provisoires. En cas de contradiction entre les informations ou dispositions des présentes Conditions Définitives provisoires et celles du Prospectus de base ou des Conditions pertinentes, les informations et dispositions des présentes Conditions Définitives provisoires prévaudront.
Les présentes Conditions Définitives provisoires ainsi que le Prospectus de base sont disponibles sans frais auprès de la Zürcher Kantonalbank, département VRIS, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, ainsi qu'à l'adresse documentation@zkb.ch. Ils sont en outre disponibles sur le site https://zertifikate.zkb.ch/DE.

Forme des valeurs mobilières

Les produits structurés sont placés sous forme de droits-valeur (Wertrechte) et comptabilisées en tant que titres intermédiés (Bucheffekten) auprès de la SIX SIS AG. L'émission de sécurités ou de documents probatoires est exclue.

Plus d'indications relatives aux Sous-jacents

Des informations sur la performance des Sous-jacents peuvent être publiquement consultées sur www.bloomberg.com. Les rapports annuels actuels peuvent être consultés directement sur le site web des entreprises. La transférabilité des Sous-jacents/Composants du Sous-jacent est régie par leurs statuts.

Communications

Toutes les communications de l'Emetteur concernant ce produit, en particulier les communications relatives à l'adaptation des conditions, sont dûment publiées via l'adresse internet https://zertifikate.zkb.ch/DE du produit concerné. La fonction de recherche des valeurs permet d'accéder directement au produit souhaité. Les communications sont publiées sur https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/official-notices.html, conformément aux directives édictées par la SIX Swiss Exchange pour l'IBL (Internet Based Listing).

Droit applicable/ For juridique

Droit suisse/Zurich

2. Perspectives de gain et de perte

Perspectives de gain et de perte à l'échéance

Valeur Sous-jacent le plus mauvais	Pourcent	Knock-in Level touché	Perfor-mance	Knock-in Level non touché	Perfor-mance
CHF 47,043168	-45%	CHF 650	-35,00%	Knock-in Level atteint	
CHF 59,873123	-30%	CHF 800	-20,00%	Knock-in Level atteint	
CHF 72,703078	-15%	CHF 950	-5,00%	CHF 1100	10,00%
CHF 85,533033	0%	CHF 1100	10,00%	CHF 1100	10,00%
CHF 98,362988	15%	CHF 1100	10,00%	CHF 1100	10,00%
CHF 111,192943	30%	CHF 1100	10,00%	CHF 1100	10,00%
CHF 124,022898	45%	CHF 1100	10,00%	CHF 1100	10,00%

Les scénarios ne prennent pas en compte le Remboursement anticipé.
Si aucun Événement Knock-in n'a lieu, la performance du produit est toujours déterminée par le Coupon versé. Si un Evènement Knock-in a lieu e si la Valeur de Fixing Finale d'au moins un Sous-jacent est inférieure au Strike Level, l'investisseur prendra livraison d'un nombre de Sous-jacents déterminé par le Ratio du Sous-jacent ayant la plus grande performance négative. C.-à-d. que l'investisseur peut subir une perte partielle ou totale. L'investisseur acquiert les Sous-jacents au prix du Strike Level. Toute performance négative est réduite des Coupons qui ont été versés pendant la durée de vie du Produit.
Le tableau ci-dessus s'applique à l'échéance et ne peut pas être utilisé comme indication de prix de l'Emetteur pour le présent Produit pendant sa durée. Pendant la durée de vie du Produit, des facteurs de risque supplémentaires interviennent et influencent de manière déterminante la valeur du Produit. Le prix coté sur le marché secondaire peut donc s'écarter sensiblement du tableau ci-dessus. Ce tableau avance l'hypothèse selon laquelle Nestlé N était le titre à la plus faible performance. Ce choix a été effectué uniquement à titre d'exemple.

3. Risques importants pour les Investisseurs

Risque d'émetteur

Les engagements résultant de ces produits représentent des engagements directs, inconditionnels et non garantis de l'Emetteur et ont le même rang que tous les autres engagements directs, inconditionnels et non garantis de l'Emetteur. La stabilité de la valeur du produit ne dépend pas uniquement de l'évolution du Sous-jacent et d'autres évolutions sur les marchés financiers, mais également de la solvabilité de l'Emetteur. Or celle-ci peut évoluer pendant la durée de ce produit.

Risques produit spécifiques

Les produits structurés sont des instruments de placement complexes comportant des risques élevés et qui ne sont donc destinés qu'à des investisseurs expérimentés qui comprennent les risques correspondants et sont en mesure de les assumer. Le potentiel de perte d'un investissement dans des ZKB Barrier Reverse Convertible Worst of est limité, dans le cas d'une livraison de titres, à la différence entre le prix d'achat du produit et l'équivalent cumulé du nombre de Sous-jacents définis selon le Ratio. Le Coupon, qui est versé dans tous les cas,

réduit la perte du produit par rapport à un investissement direct dans le Sous-jacent avec la performance relative la plus faible. Le produit est libellé en CHF. Si la devise de référence de l'investisseur est différente du CHF, celui-ci supporte le risque de change entre le CHF et sa devise de référence.

4. Autres dispositions

Ajustements

Si un événement extraordinaire décrit dans le Prospectus de base survient concernant les Sous-jacents ou si tout autre événement extraordinaire survient qui rend impossible ou excessivement difficile pour l'Emetteur de satisfaire aux obligations résultant du présent produit ou de définir la valeur des produits, celui-ci est libre de prendre les mesures appropriées et, si nécessaire, adaptera les conditions des produits de telle sorte que la valeur économique de ceux-ci après la survenance de l'événement corresponde, autant que possible, à la valeur économique des produits avant la survenance de l'événement.

Substitution de débiteur

L'Emetteur est autorisé en tout temps et sans le consentement des investisseurs à transférer en totalité (mais non en partie) les droits et devoirs de certains ou de tous les produits à une filiale, succursale ou société holding suisse ou étrangère à la Zürcher Kantonalbank («Nouvel émetteur»), si (i) le Nouvel émetteur reprend intégralement tous les engagements résultant des produits cédés dont l'Emetteur précédent est redevable aux investisseurs en référence auxdits produits et si (ii) la Zürcher Kantonalbank conclut un Keep-Well Agreement avec le Nouvel émetteur dont la teneur correspond à celui conclut entre la Zürcher Kantonalbank et Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, enfin si (iii) le Nouvel émetteur a obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'émission de produits et à la reprise des engagements résultant des produits cédés des autorités de l'Etat dans lequel il a son siège.

Perturbations du marché

Les dispositions du Prospectus de base s'appliquent.

Surveillance prudentielle

En tant que banque au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB; RS 952.0) et en tant que maison de titre selon la loi fédérale sur les établissements (LEFin; RS 954.1), la Zürcher Kantonalbank est soumise à la surveillance prudentielle de la FINMA, Laupenstrasse 27, CH-3003 Berne, https://www.finma.ch.

Enregistrement des conversations téléphoniques

Les investisseurs sont informés que les conversations téléphoniques avec les unités de négoce et de vente de la Zürcher Kantonalbank sont enregistrées. Les investisseurs qui s'entretiennent au téléphone avec lesdites unités consentent tacitement à l'enregistrement.

Indications complémentaires

Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation, ni une sollicitation en vue de l'acquisition d'instruments financiers et ne peut se substituer à l'évaluation propre de chaque investisseur. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil en investissement, mais servent exclusivement à la description du produit. Toute décision d'investissement doit, dans tous les cas, être prise sur la base des présentes Conditions Définitives provisoires et du Prospectus de base. En particulier, avant de conclure une transaction, l'investisseur doit, si nécessaire avec l'aide d'un conseiller, examiner les conditions d'investissement dans le produit au regard de la compatibilité avec sa situation personnelle, ses conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. Seul un investisseur qui est conscient des risques de l'opération et qui a la capacité financière de supporter les pertes éventuelles devrait conclure de telles opérations.

Modifications importantes

L'Emetteur et Zürcher Kantonalbank n'ont pas connu de modifications importantes de la fortune, de la situation financière et des résultats depuis la clôture du dernier exercice ou depuis la date de référence des comptes intermédiaires.

Responsabilité pour les Conditions Définitives provisoires

Zürcher Kantonalbank, Zurich, et Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, Guernsey, assument la responsabilité du contenu des présentes Conditions Définitives provisoires et déclarent qu'à leur connaissance les indications contenues dans les présentes Conditions Définitives provisoires sont exactes et qu'aucun fait important n'a été omis.

Zurich, 06/11/2026